



**Analyse de la conjoncture politique :
Mettre la CSN au-devant de la parade!**

Rentrée des salarié-es
24 septembre 2024
et Conseil confédéral
25 au 27 septembre 2024

Table des matières

Introduction.....	5
Conjoncture internationale : contrer la montée de la droite et promouvoir la paix.....	7
Conjoncture canadienne : un danger nommé Poilievre.....	10
Conjoncture québécoise : la CAQ va dans la mauvaise direction	15
Santé et services sociaux : priorité à la campagne <i>Pour un réseau vraiment public</i>	16
Éducation : arrêtons de nous détourner des défis	18
Services de garde : un automne chaud s'annonce	19
Finances publiques : compressions, droit devant	20
Travail : un omnibus à surveiller	20
Environnement et transition juste : un rendez-vous CSN les 21 et 22 novembre.....	21
PL 69 et énergie : Hydro-Québec doit être maître d'œuvre.....	23
Immigration : remettre les droits humain au cœur de notre système d'immigration.....	24
Logement : un gouvernement qui continue de nier la crise.....	26
État des grands partis politiques.....	26
Conjoncture syndicale : Affirmer le pouvoir des travailleuses et des travailleurs, maintenant!.....	27
Conclusion	30

Introduction

Le conseil confédéral de la rentrée est habituellement l'occasion de discuter de la conjoncture politique afin de s'assurer que nous en partageons la même compréhension, et de prendre connaissance collectivement de nombreux travaux de la CSN en cours ou à venir.

L'analyse qui suit présente de multiples enjeux politiques susceptibles de retenir notre attention, que ce soit à l'échelle internationale, fédérale ou québécoise et d'autres qui sont internes au mouvement. Évidemment, il y aura une pression légitime pour que la CSN réponde présente et soit de tous les fronts. À l'égard de ce contexte, nous devons nous rappeler que le conseil confédéral, lors de sa réunion tenue en mars 2024, a adopté une résolution selon laquelle la CSN, les fédérations et les conseils centraux font de la lutte pour un réseau de la santé et des services sociaux vraiment public une priorité d'action de tout le mouvement. Nos préoccupations quant à la privatisation et à la centralisation du réseau ne sont pas dissipées au cours des derniers mois, bien au contraire. Ainsi, cette priorité adoptée récemment en instance demeure de mise au cours des prochains mois.

Cela veut-il dire que nous devons mettre en veilleuse la mobilisation des travailleuses et des travailleurs sur d'autres enjeux politiques? Non, cela serait irréaliste. Cependant, nous devons être conscients d'une chose : voter des priorités implique aussi de devoir faire une réflexion sur le dosage des énergies de mobilisation.

Conjoncture internationale : contrer la montée de la droite et promouvoir la paix

À l'échelle internationale, les derniers mois qui se sont écoulés ont été marqués par une montée inquiétante de la droite populiste, ainsi que par les guerres et leurs effets sur les populations.

En Europe, les élections européennes de juin dernier ont été l'occasion de gains pour l'extrême droite, en particulier en France et en Allemagne. Le parlement européen est maintenant composé de près de 20 % par des membres de partis populistes ou d'extrême droite, devant les partis sociaux-démocrates. Les législatives françaises ont aussi vu le Rassemblement national gagner un nombre appréciable de sièges, et ce, même si la gauche a créé une surprise au deuxième tour en décrochant plus de sièges que les autres tendances politiques. Lorsqu'on ajoute à ce portrait que l'Italie et la Hongrie sont dirigées par l'extrême droite, et que ce courant politique participe aux gouvernements néerlandais, finlandais et slovaque, il ne fait aucun doute que l'extrême droite devient un acteur politique de plus en plus significatif. L'Amérique latine n'est pas non plus épargnée, avec l'élection récente du libertarien extrémiste Javier Milei en Argentine.

La « normalisation » des discours radicaux prônant un conservatisme sur le plan identitaire et social y est pour quelque chose. On doit sans doute y voir également une forme de vote de protestation des électrices et des électeurs qui sanctionnent les courants politiques à la tête de leur pays dans un contexte d'inflation et de crise du coût de la vie.

En revanche, l'exemple européen nous enseigne aussi que l'extrême droite peut être contenue, voire battue en brèche. En France, la capacité des partis de gauche à surmonter leurs divisions pour faire bloc leur a permis d'inscrire un meilleur score qu'anticipé au deuxième tour des législatives, et ce, bien qu'ils n'aient pas réussi à s'imposer par la suite dans le cadre de la nomination du premier ministre. Autre exemple, cet été, au Royaume-Uni, après des éruptions de violence raciste basées sur de faux prétextes, des milliers de personnes ont manifesté dans plusieurs villes pour marquer leur opposition au racisme et à l'islamophobie.

La droite populiste est également bien ancrée aux États-Unis, alors que la campagne électorale présidentielle bat son plein, marquée par une polarisation politique sans précédent. Le retrait de Joe Biden au bénéfice de Kamala Harris a créé une vague d'enthousiasme chez les démocrates, mais rien n'est encore joué. L'éventuel retour de Trump à la Maison Blanche serait dangereux sur le plan de la démocratie, lui qui a tout fait pour contrer la transition pacifique du pouvoir en fin de mandat et qui promet des représailles contre ses opposants politiques.

En fait, Donald Trump a toutes les caractéristiques d'un dirigeant autoritaire : il réprime la dissidence, politise les institutions indépendantes, répand la désinformation, prend pour cible des communautés vulnérables et promeut les discours haineux, entrave les processus électoraux et la transition pacifique du pouvoir, alimente la violence et réclame un pouvoir

exécutif renforcé, au-dessus des lois et même de la constitution. Ses politiques sociales sont tout aussi extrêmes. Par exemple, le Parti républicain projette de mener la plus large opération de déportation de personnes immigrantes de l'histoire des États-Unis, d'abolir le ministère de l'Éducation et de réintroduire les baisses d'impôt fortement bénéfiques aux plus riches qui ont été instaurées durant son mandat.

Il faudra voir, par ailleurs, ce que signifierait une éventuelle élection de Kamala Harris. L'élection d'une première femme et de surcroît une femme racisée serait un moment historique pour nos voisins du Sud. Cela dit, sur le plan des orientations politiques, il reste plusieurs questions. S'inspirera-t-elle des politiques de Joe Biden? Les quatre années du président sortant auront été marquées par des réformes économiques très importantes qui ont été sous le signe d'un interventionnisme étatique renouvelé. On peut citer la loi américaine sur les infrastructures (*Bipartisan Infrastructure Law*) en 2021, la loi sur les semi-conducteurs (*CHIPS Act*), la loi sur la science et la loi sur la réduction de l'inflation (*Inflation Reduction Act*) en 2022. La présidence Biden a également appuyé d'importantes réformes pro-syndicales (notamment la loi pour protéger le droit à la syndicalisation - *Protecting the Right to Organize Act* et la loi sur le droit à la négociation collective dans le secteur public - *Public Service Freedom to Negotiate Act*), mais ces réformes législatives sont pour l'instant bloquées au Sénat par les républicains. L'administration Biden a également créé un groupe de travail, dirigé par la vice-présidente Harris, afin de favoriser le droit à la syndicalisation et contrer l'*union busting* (pratiques antisyndicales des employeurs visant à contrer le droit d'association).

En matière commerciale, l'administration Biden a poursuivi le leitmotiv *America first* de l'administration Trump désavantageant, par exemple, les fournisseurs canadiens dans le cadre des projets d'infrastructures américaines, ou plus récemment en rehaussant les droits de douane sur le bois d'œuvre, ce qui est totalement contreproductif autant pour les travailleurs d'ici que pour les consommateurs américains.

La présidence Biden n'est donc pas exempte de tout reproche. Elle s'est montrée fortement belliciste, ce qui a contré les efforts internationaux de paix ou d'apaisement des tensions dans plusieurs régions du monde, notamment à Gaza. Elle a récemment édicté un décret visant à restreindre l'accès des migrants sans papier au pays et à rendre plus difficile l'obtention de l'asile. Enfin, même si elle a fait progresser considérablement les politiques environnementales du pays, en particulier par le soutien aux énergies propres, l'administration Biden n'a pratiquement pas adopté de mesures visant à réduire la dépendance au pétrole.

La montée des idées de la droite sociale en dehors de nos frontières a des impacts ici même. Par exemple, malgré un large consensus social du Québec pour le droit à l'avortement, il ne fait pas de doute que le mouvement anti-choix se sent ragaillardé par les reculs enregistrés aux États-Unis, afin de contester le droit des femmes et des personnes à disposer librement de leur corps. En juin dernier, ce droit a été contesté par une soi-disant *Marche pour la vie*. Au Québec, il s'agissait d'une première fois qu'une telle marche était organisée, soutenue par l'église et les mouvements de droite. On voit également, de ce côté-ci de la frontière, une augmentation des événements haineux envers la communauté LGBTQ+. Devant ces menaces, la CSN ripostera!

Dans un autre ordre d'idées, nous devons décrier la situation humanitaire à Gaza qui est complètement catastrophique. À la suite des attentats horribles du 7 octobre 2023 perpétrés par des groupes armés liés au Hamas, Israël s'emploie dans un véritable massacre en assiégeant les gazaoui-es : coupe des services essentiels à la population et de l'aide humanitaire, interdiction des corridors humanitaires, bombardements et attaques armées des lieux publics et des résidences. Les populations gazaouies n'ont simplement nulle part où se réfugier, prises en souricière par l'armée israélienne.

Les deux belligérants ont commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qui doivent tous être dénoncés et pour lesquels des comptes doivent être rendus. Cela dit, nous ne pouvons pas non plus mettre dos à dos les Palestiniens et les Israéliens dans ce conflit. Israël mène depuis de nombreuses années un régime d'apartheid en territoire palestinien occupé, notamment par l'occupation militaire et la colonisation du territoire. La crise actuelle ne peut être comprise qu'à la lumière du durcissement systématique de ces politiques haineuses et discriminatoires. Un rapport de l'Organisation des Nations unies (ONU) stipule qu'il existe « des motifs raisonnables » de croire qu'Israël a commis plusieurs « actes de génocide¹. »

Devant ce conflit qui perdure, et particulièrement depuis l'assassinat du chef politique du Hamas, Ismaël Haniyeh, en juillet, le risque d'embrasement régional n'a jamais été aussi grand. L'Iran, leurs alliés houtistes (rebelles yéménites) et du Hezbollah, ainsi que la Turquie sont au nombre de ceux qui ont menacé Israël d'une escalade militaire qui pourrait bien se matérialiser.

Plus que jamais, la communauté internationale doit se mobiliser en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, d'une levée du blocus sur l'aide humanitaire, de la libération de tous les otages et de toutes les autres personnes détenues sans procédure légale, ainsi que d'une solution politique à deux États garante d'une paix juste et durable. Nous devons exiger d'Israël qu'il mette fin à l'occupation de la Palestine et qu'il démantèle toutes les colonies qui y sont présentes.

Nous devons être critiques des positions canadiennes à l'égard d'Israël. Si le Canada a récemment demandé un cessez-le-feu dans ce conflit, l'appui systématique du Canada à Israël sur la scène internationale depuis 2014 a nui aux efforts visant à freiner la montée de l'extrémisme de l'administration israélienne. Le Canada doit condamner sans gêne les crimes de guerre d'Israël. Nous devons aussi dénoncer l'attitude des institutions d'enseignement supérieur qui ont appelé à la judiciarisation, voire à la répression des mouvements de contestation de la guerre, au lieu d'emprunter la voie du dialogue avec les étudiantes et les étudiants actuellement mobilisés sur les campus.

La CSN a répondu présente dans le cadre des mobilisations pour une paix à Gaza et pour des initiatives humanitaires visant à soulager le peuple palestinien. Nous allons continuer!

La CSN continuera de surveiller les situations de conflit ailleurs dans le monde, comme en Ukraine ou au Soudan, ou encore les situations politiques troubles comme en Haïti où nous nous sommes unis avec d'autres organisations syndicales francophones pour exprimer notre

¹ [www.news.un.org/fr/story/2024/03/1144356]

solidarité avec le peuple haïtien. Et au-delà des conflits armés, nous devons enfin surveiller les affrontements géopolitiques d'importance, notamment celui entre la Chine et les États-Unis qui pourrait entraîner des répercussions politiques et économiques ici même.

Conjoncture canadienne : un danger nommé Poilievre

Au fédéral, nous entrons dans une année électorale. La règle des élections à date fixe nous projette un appel aux urnes en octobre 2025. Or, si le gouvernement est défait sur un vote de confiance, le scrutin pourrait être devancé. C'est pourquoi le vote sur le prochain budget, en mars ou en avril prochain, pourrait s'avérer un événement déterminant.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le Parti libéral de Justin Trudeau est en mauvaise posture. Depuis plus d'un an, il traîne dans les sondages. Selon le site Qc125.com, fin août, le Parti conservateur de Pierre Poilievre récolte 42 % des intentions de vote, contre seulement 24 % pour les libéraux, ce qui leur permettrait d'espérer autour de 214 sièges aux Communes, soit bien au-dessus du chiffre magique de 172 pour décrocher un mandat majoritaire. Depuis la perte d'une élection complémentaire au printemps à Toronto dans un château fort libéral, des appels se sont fait entendre pour exiger de Justin Trudeau sa démission. Et même au Québec, où la place des conservateurs est plus faible qu'ailleurs, ceux-ci montent dans les intentions de vote. La projection actuelle leur donnerait environ 14 sièges, contre 10 présentement. Sans laisser entrevoir une éventuelle vague bleue au Québec, si ces projections se matérialisent, ce serait le meilleur score des conservateurs au Québec depuis 1988!

Aux yeux de l'opinion publique, le gouvernement de Justin Trudeau apparaît usé après 9 ans au pouvoir et peu réactif relativement aux problèmes que vit la population comme l'inflation ou la crise du logement.

Pourtant, en matière de travail, son bilan est relativement positif :

- ✓ Il a édicté des dispositions anti-briseurs de grève, ce que nous revendiquons depuis des décennies.
- ✓ Il a procédé à de nombreuses bonifications de normes fédérales du travail :
 - dix jours de congé payé pour des raisons médicales pour les travailleurs du secteur privé;
 - trois jours de congé payé liés à la perte de grossesse;
 - 16 semaines de congé liées au placement d'un enfant;
 - renversement du fardeau de preuve avec l'instauration de la présomption du statut de salarié pour les travailleurs à la demande;
 - obligation des employeurs d'instaurer une politique du droit à la déconnexion.
- ✓ Il a modulé ses mesures de développement économique dans le secteur des énergies propres et des technologies propres de manière à les rendre plus attractives aux entreprises qui paient de meilleurs salaires, et ce, pour encourager la création d'emplois de qualité.

Et c'est sans compter les mesures adoptées dans les deux mandats précédents : l'augmentation du salaire minimum fédéral et la *Loi sur l'équité salariale* entre autres.

Il a également fait avancer plusieurs autres dossiers à la faveur du progrès social, dont une nouvelle couverture de soins dentaires et une réforme projetée de l'assurance médicaments. On peut qualifier de progressistes ses politiques budgétaires et fiscales, qui impliquent une meilleure imposition des gains en capitaux et la réalisation de légers déficits en proportion du PIB, et ce, pour répondre aux besoins de la population.

Cependant, à certains égards, l'inaction du gouvernement est tout à fait inacceptable. D'abord, en matière d'assurance-emploi. Alors qu'il le promet depuis 2015, le gouvernement semble avoir abandonné l'idée de bonifier et de moderniser l'assurance-emploi. Résultat : des milliers de travailleurs saisonniers se retrouvent sans salaire ni prestation une partie de l'année (ce que l'on nomme le trou noir); des milliers de chômeuses et de chômeurs, surtout des jeunes et des femmes, peinent à se qualifier aux prestations parce qu'ils ont des horaires atypiques ou à temps partiel, et un nombre beaucoup trop important de femmes se voient discriminées lorsqu'elles perdent leur emploi durant un congé de maternité ou un congé parental. Devant les représentants de ce gouvernement, le message de la CSN a été clair : nous ne baisserons pas les bras!

Malgré des annonces positives touchant le secteur agricole, le gouvernement ne fait rien pour réformer le système d'immigration temporaire. En août 2024, le rapporteur spécial de l'ONU, Tomoya Obokata, a livré son rapport final concernant le Canada. Il est venu confirmer que le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) constitue un terreau fertile à l'esclavage moderne. Ne pas agir dans ce contexte revient à cautionner les abus.

De plus, si on peut souligner le caractère progressiste de plusieurs réformes dans un contexte où les gouvernements provinciaux ne répondent pas toujours présents, on doit quand même se montrer critique quant à la fâcheuse habitude qu'a ce gouvernement d'empiéter sans cesse sur les champs de compétence des provinces. C'est un problème réel dans la mesure où le gouvernement fédéral s'est désengagé financièrement depuis trente ans de plusieurs programmes historiques comme en santé, en logement social ou en matière de formation et de développement de la main-d'œuvre. S'il crée de nombreux programmes, dont plusieurs sont louables, il continue en revanche de se désintéresser des programmes existants les plus onéreux, laissant aux provinces le poids financier de ces importantes pièces du filet social.

Le Nouveau Parti démocratique (NPD) appuyait jusqu'à maintenant les libéraux dans les votes qui assurent la survie du gouvernement, grâce à une entente signée entre les deux partis en 2022 qui devait, en théorie, s'étendre jusqu'en juin 2025. On doit plusieurs réformes citées plus haut à la pression du NPD exercée dans le cadre de cette entente, dont la *Loi anti-briseurs de grève* et la mise sur pied d'un régime public d'assurance médicaments². Sur les vingt-sept engagements contenus dans l'entente, presque l'entièreté a été réalisée. Parmi ceux en

² Le projet de loi C-64 autorise le fédéral à négocier avec les provinces la mise sur pied d'un régime public véritablement universel que pour les médicaments contraceptifs et contre le diabète. Le type de couverture pour d'autres médicaments devra faire l'objet de discussions ultérieures.

cours de réalisation, deux projets de loi sont étudiés au Parlement et devraient être adoptés dans les prochains mois (C-64 sur l'assurance médicaments et C-65 sur la réforme électorale), alors qu'un seul engagement n'a pas fait l'objet d'avancée notable à ce jour (engagement de faire adopter une loi sur les soins de longue durée sécuritaires³.)

En présence d'un gouvernement impopulaire, la logique politicienne a finalement prévalu dans un contexte où l'appui du NPD aux libéraux ne se traduisait pas par une hausse des intentions de vote à leur endroit, alors qu'au printemps le chef néodémocrate Jagmeet Singh a fait survivre l'entente en mettant énormément d'eau dans son vin sur la question du régime d'assurance médicaments. Il a finalement déchiré l'entente à l'automne, sans raison évidente, pour mieux critiquer les libéraux et pour mieux s'en dissocier. Ceci augmente les risques d'élections anticipées prochainement, mais rien n'est automatique d'ici au prochain vote sur le budget. Encore faut-il qu'il y ait vote de confiance et que les trois principaux partis d'opposition se coalisent.

En ce qui concerne la déconfiture des libéraux dans l'opinion publique, c'est le conservateur Pierre Poilievre qui en profite. La posture de ce dernier est pernicieuse. Sans trop se commettre lui-même, il s'attire les intentions de vote en tablant sur le mécontentement à l'égard des libéraux, non seulement face à l'usure du pouvoir, mais aussi devant l'incapacité des libéraux d'être réactifs devant les problèmes du coût de la vie et de la crise du logement. Le ralentissement actuel du marché du travail, qui pénalise particulièrement les jeunes et les personnes immigrantes à la recherche d'un emploi, pourrait exacerber le mécontentement parmi ces groupes et donner encore plus d'oxygène à la stratégie conservatrice.

Même si l'inflation a ralenti de manière non négligeable ces derniers mois, et que le taux d'intérêt directeur de la banque du Canada a entamé sa baisse, une part importante de la population n'a toujours pas récupéré la perte de pouvoir d'achat enregistrée en 2022-2023. À cela s'ajoutent, dans bien des cas, un endettement élevé ou de faibles épargnes. En juillet dernier, 46 % des répondantes et des répondants à un sondage Léger estimaient vivre d'une paie à l'autre (39 % au Québec)⁴! Même si la cause profonde des insécurités financières relève des iniquités propres au système capitaliste canadien et de la politique draconienne de la banque centrale, les attentes sont élevées pour que le gouvernement fasse partie de la solution.

En matière de logement, la crise n'est plus à démontrer. Le budget fédéral 2024 contenait enfin des annonces conséquentes. On offre finalement peu d'argent à court terme, surtout dans le logement social. Si les projections gouvernementales se matérialisent, les investissements seraient suffisants pour combler les nouveaux besoins dans les prochaines années, mais toujours insuffisants pour contrer la perte d'abordabilité qui a été observée ces vingt dernières années.

³ Dans le budget 2023, 3 G\$ sur 5 ans ont été alloués pour convenir d'ententes avec les provinces pour améliorer la sécurité dans les établissements de soins de longue durée (hors transfert canadien en matière de santé). L'entente Canada-Québec signée en mars 2024 s'applique jusqu'en mars 2028. L'engagement avec le NPD va cependant plus loin, exigeant une loi pour établir des normes fédérales relatives aux services de soins de longue durée.

⁴ [www.leger360.com/wp-content/uploads/2024/06/Tracker-Nord-Américain-de-Leger-25-Juin-2024.pdf]

Bref, il existe encore un terreau fertile pour que, durant les prochains mois, Poilievre martèle les mêmes clous que l'an passé. Pourtant, le PCC n'a rien suggéré qui puisse véritablement mettre fin à la crise du logement. Le PCC préconise des incitatifs fiscaux aux entrepreneurs en construction du secteur privé⁵, des allègements fiscaux et des programmes de soutien du revenu qui n'agiront que comme un pansement sur la blessure sans régler le manque de logements et la dépendance des locataires aux logements privés, des incitatifs fiscaux pour l'accès à la propriété qui n'endigueront pas la spéculation foncière; en plus de s'attaquer à diverses réglementations qui visent parfois à protéger les milieux de vie ou les milieux naturels. Il ne propose aucune mesure sur la construction de nouveaux logements ou concernant le développement des logements hors marché.

La posture de Pierre Poilievre est aussi pernicieuse parce que sur plusieurs enjeux, il tente de bien des manières de masquer son programme rétrograde. Par exemple, pour ne pas attirer le mécontentement des travailleuses et des travailleurs, il a tergiversé longuement avant de voter pour l'adoption de la *Loi anti-briseurs de grève* (sans conviction). Sur la hausse de l'imposition des gains en capitaux, après huit semaines à garder le silence, il a dû se résigner à afficher qu'il était contre. Pour les groupes sociaux qui cherchent à le prendre en défaut, avouons qu'il ne simplifie pas la tâche.

Or, ne soyons pas dupes. Même si Poilievre aime à dire qu'il défend le monde ordinaire, il demeure un antisyndical radical. Sous le gouvernement Harper, il avait alors été l'un des défenseurs les plus ardents des projets de loi C-377 (divulgation d'informations financières sensibles et confidentielles des syndicats) et C-525 (vote à scrutin secret obligatoire pour obtenir une nouvelle accréditation sous juridiction fédérale), deux atteintes graves à la liberté d'association garantie par la Charte des droits et libertés de la personne. Il avait même défendu, lors d'un congrès de son parti, la fin du précompte syndical obligatoire (*formule Rand*) et la mise sur pied du système surnommé, non sans ironie, le « droit au travail » (*Right to work*).

L'énoncé politique conservateur stipule d'ailleurs que le PCC est actuellement en faveur de ces orientations. Il préconise :

- ✓ une loi « sur le droit au travail permettant l'affiliation syndicale optionnelle; »
- ✓ le caractère optionnel du paiement de la cotisation pour la portion du budget syndical allouée aux campagnes médiatiques et politiques;
- ✓ le développement de « mécanismes de règlement des conflits » et en encouragerait « leur utilisation dans le but d'éviter ou de minimiser l'interruption des services aux Canadiens. »

Un passage sibyllin semble suggérer qu'un travailleur pourrait refuser de participer à une grève légale votée collectivement : le PCC « soutient le droit des travailleurs de s'organiser de façon démocratique, de négocier des conventions collectives et de pacifiquement retirer et refuser des services tout en (...) respectant le droit des autres travailleurs, sans pénalité, de ne pas participer s'ils le souhaitent. »

⁵ Voir énoncé politique du PCC, comme modifié à son congrès 2024. L'énoncé politique est voté en instance du parti, mais ne contraint pas formellement le chef à l'égard des engagements électoraux.

Pierre Poilievre doit désavouer publiquement et sans nuance la plateforme de son parti. Sans quoi, celui qui a voté pour la législation anti-briseurs de grève se révélerait pire que Stephen Harper. Ce dernier était antisyndical, mais au moins il n'était pas aussi hypocrite!

Par ailleurs, dans sa quête de pouvoir, Pierre Poilievre suscite la méfiance envers les institutions démocratiques et les « élites libérales ». Il n'hésite plus à relayer de fausses informations, comme lorsqu'il attaque Radio-Canada en insinuant que le diffuseur public est en fait un média d'État qui désinforme et qui manipule les Canadiens. Son discours populiste qui prête flanc aux complotistes, est dangereux et pourrait entraîner des conséquences néfastes sur le climat social et politique à moyen et à long terme.

Et puis, malgré ses efforts pour cacher plusieurs de ces orientations, le plan conservateur est clair. En effet, le PCC se dit en faveur des éléments suivants :

- ✓ Adopter un plan de remboursement de la dette.
- ✓ Octroyer des allègements fiscaux :
 - réduction de l'impôt sur les particuliers et réduction du caractère redistributif des impôts par l'élimination du nombre de paliers d'imposition;
 - réduction de l'impôt sur les sociétés;
 - réduction de l'imposition des gains en capitaux;
 - réforme favorable aux familles qui choisissent de garder les enfants à la maison⁶.
- ✓ Contrôler les dépenses et adopter un mécanisme d'évaluation des dépenses de programmes.
- ✓ Utiliser le modèle de financement partenariat public-privé (PPP).
- ✓ Se positionner contre la taxe carbone.
- ✓ Se positionner sur l'exploration des hydrocarbures, la construction de pipelines.
- ✓ Encourager le développement privé de sources d'énergie et de carburants de remplacement comme les énergies éolienne, solaire et géothermique.
- ✓ Assouplir des règles sur la propriété étrangère pour le secteur industriel canadien.
- ✓ Rentabiliser le système correctionnel par la possibilité pour les établissements de détention de tirer des revenus.
- ✓ Diminuer la « dépendance de la Société Radio-Canada au financement public et aux subventions gouvernementales ».
- ✓ Diminuer le rôle du CRTC en matière de réglementation du contenu, au détriment de nos médias et de la souveraineté culturelle.
- ✓ Soutenir la liberté de conscience des médecins de refuser d'effectuer des avortements (mais ne soutiendra pas de loi visant à régir l'avortement).

⁶ Pierre Poilievre s'est d'ailleurs montré hostile par le passé au financement fédéral des services de garde éducatifs.

- ✓ Interdire les interventions médicales ou chirurgicales qui changent la vie des mineurs de moins de dix-huit (18) ans.

La volonté conservatrice de définancer le service anglais de Radio-Canada sans nuire au service francophone n'est pas du tout réaliste, ni même souhaitable. Et imaginez ce que Poilievre, ce partisan du libre marché, ferait pour résoudre la crise qui secoue les médias et le secteur culturel!

Soulignons d'ailleurs que, dans le contexte où Facebook (Meta) maintient toujours son boycottage des nouvelles en ligne pour protester contre l'adoption du projet de loi C-18 imposant un système de redevances négociées avec les éditeurs de nouvelles, le Canada se dirige vers une campagne électorale alors qu'une part appréciable de l'électorat « s'informe » encore via les médias sociaux pour arrêter leur choix politique. Il y a là un danger sur le plan démocratique.

Prochainement, la CSN devra se préparer pour intervenir à la vue des élections. Deux approches complémentaires apparaissent envisageables. D'abord, nous devons promouvoir les intérêts des travailleuses et des travailleurs et demander à tous les partis politiques des engagements fermes sur les enjeux qui nous intéressent et sur les revendications que nous portons. Cela se fera dans un contexte où nous ne pouvons pas laisser la patinoire aux seuls intérêts des patrons qui plaideront sans doute pour des baisses d'impôt ou de cotisation sociale. De plus, ils voudront garder à tout prix le statu quo en matière d'immigration temporaire, permettant ainsi de bénéficier d'une main-d'œuvre docile et vulnérable. Ensuite, nous devons réfléchir sur la pertinence de bloquer les conservateurs au Québec. La CSN a peu de contrôle sur le débat politique dans les autres provinces, mais nous avons tout intérêt à empêcher une percée conservatrice au Québec. À l'heure d'écrire ces lignes, une bataille impliquant des candidates et des candidats du PCC aura lieu dans une dizaine de comtés au Québec. La plupart s'inscrivent dans un face-à-face avec le Bloc, bien que trois libéraux soient aussi menacés⁷.

Devant le risque d'élection rapide, le comité exécutif souhaite soumettre dès à présent une proposition relative aux élections fédérales.

Conjoncture québécoise : la CAQ va dans la mauvaise direction

Sur la scène québécoise, la défense des services publics a été au cœur de nos préoccupations ces douze derniers mois et cela sera encore le cas dans les mois à venir.

L'appui populaire pour le gouvernement de la CAQ a poursuivi sa chute à l'automne et à l'hiver derniers. Un sondage en décembre, au cours de la négociation du secteur public, a indiqué que le principal facteur d'insatisfaction populaire demeurait l'incapacité d'améliorer les

⁷ Nous pensons ici à Beauport—Limoilou, à Louis-Hébert, à Montmorency—Charlevoix, et à Québec-Centre dans la région de Québec—Chaudière-Appalaches, à Jonquière et Chicoutimi—Le Fjord au Saguenay Lac-Saint-Jean, à Pontiac—Kitigan Zibi (Outaouais), à Saint-Maurice—Champlain, ainsi qu'à Trois-Rivières dans le Cœur-du-Québec. La liste pourrait s'élargir passablement si les intentions de vote conservatrices augmentaient.

services publics en santé et en éducation⁸. Contrairement à des décisions politiques critiquables, mais plus anecdotiques comme la subvention attribuée aux Kings de Los Angeles ou l'augmentation de la rémunération des député-es, l'incapacité du gouvernement actuel d'améliorer les services publics persistera dans le temps, à moins d'un changement d'orientation politique majeur.

Le 3 octobre prochain, le gouvernement fêtera le deuxième anniversaire de son second mandat, et en sera à mi-parcours avant les prochaines élections. Avec nos alliés de la Coalition Main rouge, nous sommes appelés à manifester à Québec sur l'heure du midi à cette date pour souligner à grand cri que ce gouvernement nous dirige dans la mauvaise direction.

Santé et services sociaux : priorité à la campagne Pour un réseau vraiment public

Comme mentionné en introduction, les menaces auxquelles font face notre réseau public de la santé et des services sociaux sont telles que la mobilisation *Pour un réseau vraiment public* devra être la priorité CSN au cours des prochains mois. Il ne faut pas se leurrer, même lorsque les services sont couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), la privatisation dans la prestation des services est rampante. Seul un système de santé et de services sociaux véritablement public, démocratique et décentralisé peut venir répondre aux enjeux de notre époque.

Le constat est clair, le privé en santé est un échec. Les groupes de médecine familiale (GMF) ont explosé depuis vingt ans sans que l'accès ou la qualité des soins et des services en première ligne s'en trouve amélioré. Pire, jamais le réseau des CLSC n'a été dans un état aussi lamentable, alors que son objectif a toujours été de lutter contre les inégalités de santé, d'offrir les services de première ligne et relatifs à la santé publique. Le transfert des chirurgies au privé, vers des centres médicaux spécialisés, risque de reproduire les mêmes résultats que ceux observés ailleurs dans le monde : une qualité de soins diminuée, ce qui aura comme double effet d'allonger les files d'attente et d'augmenter les coûts à plus long terme. Et à l'heure où les soins aux personnes âgées et en perte d'autonomie sont complètement insuffisants, les CHSLD privés n'offrent aucun gain sur le plan des coûts en comparaison des CHSLD publics. Pire, les profits réalisés par les propriétaires privés drainent les ressources de l'État. Et en dehors des gains arrachés par la mobilisation durant la négociation du secteur public, rien n'est fait pour ramener dans le réseau les nombreux professionnels qui se sont exilés vers la pratique privée (psychologues, ergothérapeutes, psychothérapeutes, soins infirmiers, etc.).

Les pratiques de la CAQ rappellent que ce parti a été fondé sur les cendres de l'Action démocratique du Québec (ADQ), un parti vivement hostile au réseau public. On assiste donc à la privatisation de services, comme à la buanderie de l'hôpital Pierre-Boucher en Montérégie ou à la création de deux mini-hôpitaux privés qui verront le jour dans l'est de Montréal et dans la région de Québec sous la forme d'urgences spécialisées en gériatrie. La

⁸ [www.leger360.com/wp-content/uploads/2024/04/Rapport-politique-Decembre-2023-pour-publication-1.pdf]

CAQ fait fausse route. D'ailleurs, un sondage Léger de juin dernier indique que les Québécoises et les Québécois sont majoritairement défavorables à davantage de privatisation des services de santé (55 % contre, seulement 27 % qui indiquent être favorables)⁹.

Sur une note moins négative, des avancées considérables ont été réalisées pour sevrer le réseau des agences de placement de manière complète et définitive. Dans ce dossier, malgré l'improvisation du gouvernement qui aurait pu discuter des solutions liées aux équipes volantes bien en amont, notamment durant la négociation des conventions collectives, la CSN, la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) et la Fédération des professionnelles (FP-CSN) ont su démontrer leur proactivité pour faciliter la mise en œuvre de la transition pour un réseau sans agence, apte à délivrer des soins de qualité, accessibles sur tout le territoire. Cependant, la bataille n'est pas encore gagnée. Le ministre Dubé a récemment donné une année de sursis aux agences de placement dans plusieurs régions afin de pallier les besoins de main-d'œuvre. Il faudra être vigilant pour la suite.

À l'heure où nous assistons à la mise sur pied de l'agence Santé Québec, rappelons-nous que les centralisations successives du réseau ces trente dernières années n'ont qu'éloigné les décideurs de la réalité vécue par les populations desservies, incluant les populations vulnérables. Les centralisations successives ont aussi eu pour effet d'éloigner les décideurs des travailleuses et des travailleurs présents sur le terrain, ce qui a contribué à détériorer le moral des troupes, de même que le climat de travail. Et la nomination d'une « top gun » du privé, Geneviève Biron (de Biron Groupe Santé), à la tête de l'agence, ainsi que de Christiane Germain (des hôtels du Groupe Germain inc.) à la tête du CA de l'agence n'augure rien de bon.

Au Québec, il ne faut nullement se surprendre si les médecins sont surreprésentés dans le club du 1 % les plus riches de la population. Cela n'est pas un hasard. Leur rémunération a explosé ces dernières décennies, au détriment de la capacité de l'État de financer le reste de ses missions sociales. Leur structure de rémunération, la rémunération à l'acte, n'encourage pas la prise en charge des populations vulnérables qui ont des cas plus complexes et demandent plus de temps. Le débat sur le mode de rémunération des médecins doit nous amener à réfléchir au mode d'organisation des soins et des services que nous souhaitons encourager. Nous devons mettre en place un système où toute et tous travaillent collectivement en équipe pour répondre au mieux aux besoins de la population.

Dans le cadre du débat sur la rémunération des médecins, des solutions existent afin de dégager des économies et ainsi permettre le réinvestissement public dans la formation d'un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants au sein des facultés de médecine. Par ailleurs, étant donné la rémunération très élevée des médecins spécialistes, un nombre disproportionné de candidates et de candidats à la profession boude la pratique générale, ce qui conduit à un manque criant d'omnipraticiennes et d'omnipraticiens pour la prise en charge de la première ligne des soins de santé. Il importe donc de valoriser davantage la médecine générale.

⁹ [www.leger360.com/wp-content/uploads/2024/08/Leger-X-CP_Healthcare-Canada.pdf]

Par ailleurs, plusieurs médecins bénéficient du droit d'incorporation. Il s'agit d'une disposition fiscale régressive et d'autant plus injustifiée qu'en définitive l'immense majorité d'entre eux n'a qu'un seul client, l'État québécois.

Enfin, des statistiques inquiétantes publiées cet été indiquent que le nombre de médecins qui choisissent de pratiquer en dehors de la couverture de la RAMQ explose. Selon les données de la Régie en date du 17 juin 2024, c'est 3,5 % des médecins qui exerçaient au privé contre 2,9 % en 2023 et 2,16 % en 2020 et une grande partie des médecins détournés de la RAMQ sont des omnipraticiens.

La campagne CSN *Pour un réseau vraiment public* lancée en 2022 en est maintenant à sa phase 3¹⁰. Durant cette phase, la campagne se concentre sur la déprivatisation. Ce printemps, nous avons mené des actions et fait des coups d'éclat afin de dénoncer la menace grandissante de la privatisation du RSSS. Nos revendications s'appuient sur une recherche intensive de données probantes. En effet, en collaboration avec la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), et la Fédération des professionnelles (FP-CSN), le Service de recherche et de condition féminine a réalisé vingt études de cas terrain pour bien documenter les formes de privatisation vécues. De plus, pour mesurer l'étendue du privé en santé, la CSN a fait circuler un sondage qui a rejoint plus de 3 000 membres. Par ailleurs, cet été, plusieurs activités de visibilité et d'éducation populaire ont eu lieu, dont bon nombre de BBQ syndicaux à la rencontre des membres.

Cet automne, nous concentrons nos énergies sur l'occupation du terrain (tourné d'assemblées générales, distribution de matériel, activités syndicales, etc.) et nous veillerons à ce que la population soit bien au fait de notre lutte *Pour un réseau vraiment public*. Par la suite, en novembre, la CSN organisera une offensive nationale sous la forme d'un grand rendez-vous national pour mettre au jeu les solutions portées dans le cadre de la campagne. L'objectif est de réunir plusieurs milliers de personnes au Colisée Vidéotron de Trois-Rivières le 23 novembre prochain pour ce qui sera l'événement syndical de l'année.

Au moment d'écrire ces lignes, le comité exécutif souhaite poursuivre la lutte contre la privatisation en santé et services sociaux à l'hiver 2025, mais envisage d'élargir les objectifs de la campagne, et ce, à partir de l'automne 2025. Cela permettrait de poursuivre la campagne d'ici aux prochaines élections provinciales en élargissant le cadre des revendications afin de maintenir et d'améliorer notre filet social dans son ensemble. La portée et les objectifs de la campagne devront toutefois faire l'objet de plus amples réflexions d'ici là.

Éducation : arrêtons de nous détourner des défis

Le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur doit relever plusieurs défis présentement. La violence est en hausse dans les écoles, il manque de personnel à divers niveaux, les infrastructures, de l'école primaire à l'université, sont dans un état lamentable, les cégeps et les universités sont sous-financés et l'intelligence artificielle n'est toujours pas encadrée par des balises claires.

¹⁰ Dans son ensemble, la campagne porte sur la déprivatisation, la démocratisation, la décentralisation et les déterminants sociaux.

La ministre de l'Enseignement supérieur du Québec, Pascale Déry, a annoncé la formation d'une instance de concertation nationale sur l'intelligence artificielle en enseignement supérieur. C'est certainement un bon début, mais il reste à voir si l'écoute sera véritablement au rendez-vous.

La nouvelle politique de financement des universités, déposée en juin dernier, est loin d'avoir fait ses preuves et la CSN s'inquiète des sommes importantes consacrées pour la diplomation dans des secteurs dits « prioritaires ». Le sous-financement de l'ensemble des missions universitaires se perpétue. La course aux primes à la diplomation n'augure rien de bon, ni pour les secteurs prioritaires ni pour ceux qui sont négligés. De plus, les chargé-es de cours de nos établissements universitaires revendiquent le déblocage de fonds pour financer leur contribution à la recherche.

En juin dernier, le ministère a rendu public le rapport du groupe de travail sur les premiers cours de littérature et de philosophie au cégep (dits « cours défis »). Alors que la ministre Déry avait ce rapport en sa possession depuis 1 an, la CSN estime qu'il est temps qu'elle s'engage dans la mise en œuvre des recommandations du rapport en collaborant avec l'ensemble de la communauté collégiale.

Enfin, soulignons que dans le but de limiter le nombre de résidents non permanents, le gouvernement a annoncé un éventuel projet de loi visant à réduire le nombre d'étudiants étrangers, possiblement en ciblant des régions, des établissements ou des programmes. Nous n'en connaissons pas encore les contours. On peut craindre que le gouvernement ait encore des programmes « chouchou », comme lors de l'instauration du programme de bourses Perspective. On doit aussi déplorer que les établissements en soient rendus à voir les étudiants étrangers comme une source de profit dans un contexte de sous-financement de l'enseignement supérieur.

Services de garde : un automne chaud s'annonce

Alors que la négociation nationale des travailleuses des centres de la petite enfance (CPE) a pris son envol au printemps dernier, la situation du réseau des CPE est critique en raison des problèmes de rétention de personnel. D'ici 2026, le gouvernement a promis de recruter 18 000 nouvelles éducatrices. Or, près de 3 000 travailleuses ont quitté le réseau en 2021-2022 seulement. C'est donc un enjeu qui se retrouve au cœur des négociations en cours.

Parallèlement, dans l'ensemble du réseau des services de garde éducatifs, la situation tarde à s'améliorer quant à l'accessibilité des places. Bien que de nouvelles places se créent, cela se fait de manière trop lente pour réduire la liste d'attente dans un contexte où les besoins augmentent. Ainsi, en mars dernier, il y avait toujours 33 000 enfants sur la liste d'attente pour un service de garde éducatif à l'enfance. Le développement de nouvelles places doit donc s'accélérer. De plus, le gouvernement néglige la création des places à contribution réduite dans les CPE et auprès des responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) et met en priorité la conversion de garderies privées en garderies privées subventionnées. Entre 2022 et 2024, plus de 10 000 places se sont créées dans des garderies subventionnées, contre moins de 3 000 en CPE et un peu plus de 5 500 auprès des RSGE. Or, la contribution du réseau des CPE à l'équité sociale et au développement de l'enfant n'est pourtant plus à démontrer.

Finances publiques : compressions, droit devant

Le cadre financier déposé par le ministre Éric Girard en mars dernier laisse entrevoir d'importants sacrifices à faire au cours des deux prochaines années (2025-2026 et 2026-2027). La croissance des dépenses de portefeuilles est appelée à ralentir de 4,6 % pour l'année en cours, à 2 % en 2026-2027. Avec le cadre budgétaire actuel, éviter les compressions dans un ensemble élargi de services et de programmes sociaux apparaît mathématiquement impossible. En effet, les coûts de système (le coût de maintenir les mêmes soins étant donné l'inflation, la démographie et la technologie) augmentent à un rythme de 5,4 % selon le *Conference Board* dans le secteur de la santé et des services sociaux alors que ce portefeuille accapare à lui seul déjà 42 % du total des dépenses. De plus, en mars dernier, le gouvernement a annoncé qu'il entamerait deux processus internes d'examen des dépenses gouvernementales et des dépenses fiscales en vue de présenter un plan de retour à l'équilibre budgétaire en 2029-2030 (après versements des revenus consacrés au Fonds des générations).

Déjà sur papier, le cadre financier actuel laisse entrevoir une situation presque aussi difficile sur le plan du contrôle des dépenses qu'à l'époque de l'austérité sous les libéraux de Philippe Couillard et de Carlos Leitão. Dans les faits, comme les réseaux se sont détériorés depuis ce temps, que la détresse du personnel s'est fortement aggravée et que des ruptures de services ont même été observées à certains endroits, la situation sur le terrain pourrait même être vécue plus négativement qu'il y a une dizaine d'années.

Tout cela est le résultat d'une chose : le gouvernement de comptables réfléchit étroitement à son cadre financier, sans considérer l'impact sur les services rendus à la population. Il baisse les impôts en début de mandat, s'obstine à détourner des revenus par l'intermédiaire du Fonds des générations pour rembourser la dette à marche forcée (dette qui est pourtant maîtrisée), et se refuse catégoriquement à toute hausse de revenu, quelle qu'elle soit (hormis une éventuelle révision des dépenses fiscales). Dans cette situation, l'augmentation des revenus de l'État générée par la croissance économique ne peut à elle seule résorber le déficit.

Malgré les annonces additionnelles qui pourraient découler du plan à venir de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030, il serait surprenant qu'au cours des deux prochains budgets, la CAQ ne cherche pas à réviser à la hausse ses prévisions de dépenses d'ici 2026-2027, à tout le moins pour repousser les moments douloureux après les élections prévues pour octobre 2026. Or, sans revoir radicalement ses priorités, les résultats seront inévitablement insuffisants.

Travail : un omnibus à surveiller

Au cours des prochains mois, nous devons surveiller le dépôt d'un éventuel projet de loi en matière de législation du travail. Le ministre Jean Boulet a laissé paraître son intention d'aborder le thème de la déconnexion numérique. La multiplication des téléphones intelligents et autres outils numériques a eu pour effet dans les dernières années à obscurcir la frontière entre le temps de travail et le temps dédié à la vie personnelle, ce qui nuit grandement à la conciliation famille-travail-études. Certaines juridictions ont adopté des législations visant à encadrer le droit à la déconnexion, comme en Australie, en France, en Ontario ou encore au fédéral. Cependant, le modèle ontarien, qui oblige les employeurs à adopter une politique sur la déconnexion, sans aucune obligation spécifique, n'est pas la voie à suivre.

Le ministre Boulet a par ailleurs affirmé que l'émergence du télétravail depuis la pandémie ainsi que celle de l'intelligence artificielle dans les milieux de travail allaient être au cœur de sa réflexion au cours des prochains mois. À ce sujet, nous devons rappeler que si le contexte n'est pas favorable à une modernisation complète du Code du travail, il y a lieu de revoir la notion d'établissement, de manière à s'assurer que les dispositions anti-briseurs de grève s'appliquent adéquatement étant donné la réalité du monde du travail actuel. En effet, il est nécessaire de s'assurer qu'une personne ne puisse pas contrer l'exercice du droit de grève en effectuant une prestation de travail en télétravail durant un conflit collectif.

Par ailleurs, l'adoption de l'intelligence artificielle dans plusieurs milieux de travail laisse planer des menaces émergentes à l'égard de la gestion algorithmique de la main-d'œuvre. Ces pratiques génèrent de nombreux risques : accentuation des déséquilibres de pouvoir en milieu de travail, intensification des pratiques de surveillance, risque de décisions discriminatoires, diminution de l'autonomie et du bien-être des travailleurs, etc. C'est dans ce contexte que la Commission de l'éthique en science et en technologie (CEST) et le Conseil de l'innovation du Québec ont recommandé d'introduire certaines mesures de protection additionnelles dans notre corpus législatif, dont un droit à la décision humaine analogue à celui présent dans la réglementation européenne.

Enfin, en matière de santé-sécurité du travail, nous devons poursuivre notre travail afin de nous assurer que l'adoption du *Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement* mène à la préservation des acquis pour les anciens groupes prioritaires et permette la meilleure couverture possible pour les autres secteurs d'activité.

***Environnement et transition juste :
un rendez-vous CSN les 21 et 22 novembre***

En matière d'environnement, la CSN sera particulièrement active dans les prochains mois. Pour donner suite à une résolution du 67^e Congrès, la CSN organisera une Journée thématique sur la transition juste sous le thème *Vert la transition*. Elle permettra d'aborder les impacts des changements climatiques, de la transition juste et de la protection de l'environnement dans les milieux de travail.

Nous devons poursuivre nos actions liées au développement du transport en commun. Le mode de financement actuel des transports publics est problématique et le gouvernement tourne le dos au problème en voulant laisser les villes et les sociétés de transport régler seules le problème. Une solution a finalement été trouvée en 2024, le gouvernement épongera 70 % des déficits des sociétés de transport pour l'année en cours.

Toutefois, le problème reste entier pour les années suivantes. Les divers ordres de gouvernement impliqués dans le financement du transport collectif doivent identifier des mécanismes qui permettent de financer de façon pérenne à la fois les immobilisations et les opérations. Une réflexion est d'ailleurs de mise en matière d'écofiscalité, pour trouver le meilleur moyen de financer nos transports routiers à l'échelle nationale.

Les investissements en transport en commun sont d'autant plus nécessaires que les sociétés publiques de transport en commun peinent à retrouver l'achalandage pré-pandémie. Les gens utiliseront davantage le transport en commun si les services sont plus fréquents, plus rapides et peu coûteux. Le transfert modal vers le transport collectif dépend de façon cruciale d'un financement adéquat des opérations des sociétés de transport et de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), afin que leurs infrastructures soient exploitées à la hauteur de leur potentiel. Néanmoins, le développement de nouvelles infrastructures publiques de transport en commun doit s'accélérer.

D'ailleurs, au printemps, la CAQ a déposé un projet de loi en vue de créer l'agence Mobilité Infra Québec qui aura pour mission d'effectuer, lorsque le gouvernement lui en confie la responsabilité, l'analyse d'opportunité, la planification et la réalisation de projets complexes de transport (routier ou collectif). Ce projet de loi s'inscrit dans le cadre de la Stratégie québécoise en infrastructures publiques qui vise à accélérer la livraison des projets, à obtenir de meilleurs coûts et à améliorer l'état des infrastructures publiques. Il faut convenir que la gouvernance dans le domaine des transports est particulièrement problématique, surtout depuis la décision de confier des projets cruciaux à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), plaçant celle-ci en porte à faux évident avec les sociétés de transport concernées. Mais la création de ce mégabureau de projets pourrait aussi ouvrir la porte à de nouveaux partenariats public-privé, alors que le ministre responsable des Infrastructures, Jonatan Julien, souhaite ouvrir une ère de collaboration avec le privé.

Toujours sur le thème du transport, la transition vers la voiture électrique génère des projets d'investissements substantiels dans le domaine de la production de batteries dans de multiples endroits dans le monde. Avec Northvolt, le Québec a devant lui l'un des plus grands projets d'investissement de son histoire. Toutefois, le projet fait face à de nombreuses résistances, en raison des impacts sociaux et environnementaux qu'il engendrera sur la région. Les inquiétudes de la population sont légitimes et elles doivent être adressées en toute transparence, de manière à s'assurer que soit le projet va de l'avant parce que des mesures d'atténuation mitigent de manière satisfaisante ces impacts, soit il ne va pas de l'avant parce que l'acceptabilité sociale n'est pas au rendez-vous. Or, ce n'est pas ce qui se passe. Le gouvernement empêche la tenue d'une audience au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et on apprenait récemment que, malgré les mots rassurants qu'ils émettaient en public, les maires de McMasterville et de Saint-Basile-le-Grand n'avaient en réalité aucune réponse satisfaisante de la part du ministre de l'Environnement quant à leurs préoccupations. C'est tout simplement scandaleux. Encore une fois, c'est l'intérêt des gens d'affaires qui passe avant celui de la population.

Dans un autre ordre d'idées, la question de la protection du caribou est à l'heure actuelle l'objet d'un bras de fer entre Québec et Ottawa. D'un côté, Québec s'insurge contre un projet de décret d'urgence en provenance du fédéral, ce qu'il qualifie d'intrusion dans les champs de compétence des provinces. De l'autre côté, le ministre canadien Steven Guilbeault blâme l'inaction de Québec, qui n'a toujours pas de stratégie globale de protection de cette espèce menacée, et ce, malgré plusieurs années d'attente. Le plan de rétablissement du caribou est attendu depuis 2019! Le gouvernement du Québec doit se réveiller. C'est tout l'aménagement de la forêt qui doit être repensé. L'industrie forestière permet à de nombreuses communautés

québécoises de préserver leur vitalité économique et de bons emplois. Le gouvernement devra transformer le modèle d'exploitation forestière et revoir certaines pratiques de la sylviculture en respect des principes de l'aménagement durable des forêts et des cibles de protection de la biodiversité tout en favorisant la séquestration du carbone. Cette révision du mode et de la planification de l'aménagement forestier devra mieux tenir en compte les effets des changements climatiques sur les habitats et la biodiversité. Cela est également susceptible de rendre plus résiliente l'exploitation forestière sur le long terme. Le gouvernement devra également développer une vision plus forte de la modernisation de l'industrie et développer les usages innovants et durables des produits de la forêt. Ces transformations ne pourront se faire sans dialogue social intégrant tous les acteurs (syndicats, industries, municipalités, Premières Nations, groupes environnementaux, chercheurs, etc.).

PL 69 et énergie : Hydro-Québec doit être maître d'œuvre

Il y a quelques années, les prévisions d'Hydro-Québec et du gouvernement indiquaient d'importants surplus énergétiques pour les années à venir. Les pronostics ont soudainement changé il y a environ deux ans, alors qu'on prévoit désormais que des approvisionnements additionnels seront nécessaires dès 2026-2027 pour satisfaire la demande. À moyen terme, les besoins sont tels qu'Hydro-Québec prévoit devoir réaliser jusqu'à 185 G\$ en investissement d'ici 2035. La transition énergétique génère évidemment une pression à la hausse sur la demande. Des décisions politiques sont aussi en cause, de même qu'une prévision déficiente de la demande d'électricité.

D'une part, en raison des contrats d'exportation fermes récemment signés avec les États de la Nouvelle-Angleterre et de l'État de New York, l'exportation d'électricité devra avoir préséance sur nos besoins internes. D'autre part, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a attribué des blocs d'énergie à tout vent, et l'attribution de ces blocs au cas par cas sent l'improvisation. La soif du ministre Fitzgibbon de faire plaisir aux gens d'affaires donne l'impression qu'il veut faire du Québec le « dollorama » de l'énergie. Il est impératif que le gouvernement et Hydro-Québec s'assurent d'abord que les secteurs industriels déjà présents au Québec, notamment dans les régions éloignées, ont accès à l'énergie nécessaire pour maintenir et développer leurs activités et les emplois qui y sont rattachés. Cela doit s'inscrire dans une vision globale du développement industriel et de l'accélération de la transition verte dont le Québec a besoin.

Les efforts en matière d'économie d'énergie ont été défailants par le passé. Par exemple, dans le secteur des transports, la transition vers la voiture électrique est certes nécessaire, mais si le parc automobile ne cesse de grossir, avec des voitures de plus en plus énergivores, la trajectoire de la transition aura nécessairement des coûts économiques et environnementaux élevés. Le sous-investissement relatif au transport collectif apparaît ici comme un boulet du point de vue de la planification énergétique.

Ce contexte s'accompagne donc de risques non négligeables. D'une part, les investissements nécessaires pour produire davantage d'électricité généreront une pression importante à la hausse sur les tarifs d'électricité, ce qui n'est bon ni pour les consommateurs ni pour les industries, surtout si la transition énergétique tarde et que les économies en hydrocarbure

ne sont pas au rendez-vous. D'autre part, ce contexte est malheureusement propice à un ratatinement de la place d'Hydro-Québec dans la production d'électricité. En effet, depuis le début du XXI^e siècle, à part le complexe La Romaine, une grande partie des nouveaux approvisionnements en électricité sont issus du privé (notamment dans le secteur éolien). Hydro-Québec doit être maître d'œuvre des projets d'énergie, sans prise de participation des entreprises privées à but lucratif. Dans ce cadre, le déploiement des grands parcs éoliens, découlant de la nouvelle stratégie éolienne d'H-Q, devra être surveillé.

C'est dans ce contexte qu'intervient le projet de loi n^o 69, *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives*, qui est à l'étude au moment d'écrire ces lignes. Le ministre Fitzgibbon a d'ailleurs souhaité en faire son legs politique, mais a quitté la vie politique avant son adoption. Malheureusement, le projet de loi vise dans la mauvaise direction. Ce dernier introduit des risques réels d'accroissement de la place du privé dans le secteur, et n'octroie pas suffisamment de balises pour que la Régie de l'énergie fixe adéquatement les tarifs d'électricité. Enfin, le plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE) annoncé devra guider le gouvernement du Québec dans ses décisions de donner suite ou non à l'approvisionnement électrique des projets de demandes industrielles d'énergie. D'ailleurs, le projet de loi prévoit l'introduction d'un PGIRE. Un réel débat public aurait dû avoir lieu sur ce plan et sur les objectifs environnementaux, économiques et sociaux qui le sous-tendent, avant qu'un projet de loi soit déposé prématurément.

Immigration : remettre les droits humains au cœur de notre système d'immigration

Au cours des deux dernières années, le nombre d'immigrants non permanents (travailleurs étrangers temporaires, étudiants étrangers, demandeurs d'asile ou sans statut) a doublé au Québec. Selon le dénombrement de Statistique Canada, cette population en sol québécois est passée de près de 284 000 à l'été 2021 à 597 000 au printemps dernier. Plus encore que dans le reste du Canada, l'utilisation par les employeurs du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) explique une partie de cette hausse (au 31 décembre 2023, le Québec accueillait 44 050 titulaires du PTET). En plus du resserrement du marché du travail postpandémique, les assouplissements réglementaires en 2022 négociés entre Québec et Ottawa ont facilité l'arrivée et le renouvellement des permis de travail temporaires sous l'égide du PTET.

Dans ce contexte, les cas d'abus d'employeurs sans scrupule se multiplient et la situation actuelle est absolument intenable. Le nombre de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires a explosé dans les dernières années. Il s'agit d'une main-d'œuvre vulnérable qui ne peut pratiquement pas faire valoir ses droits, vivant dans la menace constante de perdre leur permis de travail et d'être ainsi expulsée vers leur pays d'origine. De plus, celles et ceux qui viennent ici sous l'égide du volet à bas salaire du PTET n'ont pour ainsi dire aucune chance d'avoir accès à la résidence permanente. C'est la précarité assurée.

Le rapporteur spécial des Nations unies sur les formes contemporaines d'esclavage, Tomoya Obokata, a récemment soumis son rapport final concernant le Canada et son message est sans

appel : cette situation est un terreau fertile à de l'esclavage moderne. Il en vient à la conclusion que le PTET « alimente les formes contemporaines d'esclavage, car il institutionnalise les asymétries de pouvoir qui favorisent les employeurs et empêchent les travailleurs d'exercer leurs droits. » Les problèmes documentés par l'envoyé de l'ONU sont nombreux : périodes de pause limitées; activités sortant du cadre contractuel; horaires de travail excessifs; versement partiel et confiscation de salaires; violences physiques, psychologiques et verbales (voire exploitation et violence sexuelles dans certains cas chez les femmes); absence d'équipements de protection individuelle, notamment dans des conditions dangereuses; confiscation de documents; réduction arbitraire des heures de travail; fraude, etc. L'existence de permis de travail temporaires est aussi propice à entraîner une hausse du travail au noir. En effet, nombre de travailleuses et de travailleurs étrangers veulent rester au Québec après l'expiration de leur permis de travail, mais en raison d'enjeux administratifs sur leur statut migratoire, ils sont confinés à travailler au noir, ce qui aggrave encore plus leur situation.

De concert avec les autres membres du collège syndical de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), la CSN a tenté de trouver une voie de passage pour réformer le PTET et ainsi abolir les permis de travail fermés. Le blocage des employeurs a cependant empêché tout consensus possible. Néanmoins, cela n'empêchera pas la CSN de continuer la bataille avec ses alliés pour faire pression à la fois à Québec et à Ottawa. L'abolition du permis de travail fermé est une priorité en immigration. Nous allons également poursuivre nos actions dans le but de permettre l'accès à la résidence permanente aux travailleurs étrangers temporaires qui le désirent, de favoriser la francisation des nouveaux arrivants, et de régulariser la situation des personnes immigrantes sans statut (alors qu'une annonce est attendue dans ce sens à Ottawa).

Bien qu'il ne se soucie guère des conditions de vie et de travail des personnes immigrantes, la multiplication du nombre de résidents non permanents préoccupe grandement le gouvernement Legault. Devant le fédéral qui a appelé Québec à faire le premier pas (avant de restreindre le volume de demandeurs d'asile), le gouvernement Legault a annoncé un moratoire de 6 mois sur l'autorisation des employeurs de l'île de Montréal de faire venir des travailleurs étrangers temporaires via le volet bas salaire du PTET (en prévoyant des secteurs exclus du moratoire). Même si l'annonce d'un moratoire relève davantage de l'improvisation, la CSN est d'avis qu'il faut réduire le volume du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Dans bien des cas, ce programme ne sert plus ses objectifs initiaux de répondre à des besoins temporaires de main-d'œuvre à court terme. Nous devons nous assurer que les règles imposées aux employeurs font en sorte que les permis de travail temporaires ne sont accessibles que lorsque le manque de main-d'œuvre est avéré. Le gouvernement fédéral a annoncé des mesures de resserrement qui s'appliqueront dans les autres provinces à partir du 26 septembre¹¹, mais son application au Québec est sujette à négociation avec le gouvernement Legault.

¹¹ Dans les autres provinces, voici les mesures de resserrement : certaines demandes d'EIMT ne seront pas traitées (étude d'impact sur le marché du travail) pour des postes à bas salaire dans des zones métropolitaines où le taux de chômage est de 6 % ou plus, la limite du nombre de TET dans des postes à bas salaire sera réduite à 10 %; et la durée maximale d'emploi des postes à bas salaire sera réduite de 2 ans à 1 an. Au Québec, les employeurs ont accès à des règles beaucoup plus facilitantes en raison du « traitement simplifié » qui découle d'une entente Canada-Québec.

Logement : un gouvernement qui continue de nier la crise

Malgré la baisse en cours des taux d'intérêt et la reprise des investissements résidentiels, la crise du logement et de l'habitation est loin d'être derrière nous. Cette crise se caractérise par une pénurie d'habitations abordables, une augmentation rapide des prix des loyers et des maisons, ainsi que des difficultés d'accès à un logement décent pour divers groupes de la société, notamment les personnes démunies, les travailleuses et travailleurs à statut précaire, les jeunes familles et les membres des communautés autochtones.

Dans la prochaine année, les ménages auront accès à des taux d'intérêt hypothécaires moins élevés que l'an dernier, ce qui donnera un répit à certains d'entre eux. Toutefois, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) prévoit que le taux d'occupation des loyers descende à près de 1 % cet automne, alors que l'on situe généralement un marché en équilibre si ce taux atteint 3 %. Il n'y a pas de raison de croire que la situation est radicalement différente ailleurs au Québec. La pression sur la hausse du prix des loyers devrait donc se maintenir à court terme.

Le gouvernement Legault ne prend pas la crise au sérieux. Le plan du gouvernement annoncé il y a 1 an représente un progrès insuffisant avec seulement 8 000 logements sociaux et abordables additionnels. Selon le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), il manque 50 000 logements sociaux au Québec pour permettre à tous de se loger convenablement. La SCHL estime, quant à elle, qu'il manque au moins 860 000 logements, au total, pour retrouver un certain équilibre dans le marché immobilier et une « abordabilité » pour les travailleuses et travailleurs d'ici 2030. C'est immense!

Le logement n'est pas un bien comme les autres. Le gouvernement doit reconnaître que l'accès à un logement abordable, adéquat et salubre est un droit fondamental et que le marché privé à lui seul est incapable d'offrir à toutes et à tous un toit sur leur tête. Le gouvernement doit, en ce sens, investir massivement dans la construction de logements sociaux. Il doit aussi rehausser l'aide aux coopératives d'habitation et aux entreprises d'économie sociale. Cela favoriserait la mise en œuvre de nouveaux projets, par exemple, en facilitant l'utilisation des fiducies d'utilité sociale qui permettent de soustraire la valeur des terrains à la spéculation qui les touche.

Il doit enfin mieux réguler le marché locatif face aux abus des propriétaires qui cherchent à profiter de la crise. La mise sur pied d'un registre public des loyers, la protection des ménages à faible revenu contre les évictions, ainsi que la réintroduction de la pratique des cessions de bail sans intervention du propriétaire doivent être inscrites à l'ordre du jour.

État des grands partis politiques

Au-delà des différents enjeux spécifiques sur lesquels la CSN sera appelée à intervenir, il sera utile de garder un œil sur l'évolution de la situation des partis politiques au Québec. Pour l'instant, le Parti québécois (PQ) est celui qui a le plus profité de la déconfiture de la Coalition avenir Québec (CAQ) dans l'opinion publique. À ce stade-ci, nous sommes encore relativement loin des élections québécoises. Cependant, comme le PQ maintient une ligne ferme sur la tenue d'un référendum sur la souveraineté du Québec advenant sa venue au pouvoir, il semble inévitable que cette question soit appelée à prendre une plus grande place

dans le débat public. Or, l'appui à l'indépendance est bien moins grand que l'appui au PQ qui espère convaincre son électorat du bien-fondé de l'option souverainiste, mais s'il n'y parvient pas, il pourrait se retrouver dans une situation inconfortable.

De son côté, le Parti libéral du Québec (PLQ) amorcera la tenue de sa course à la chefferie, ce qui sera déterminant pour son avenir. En ce moment, le parti ne démontre pas du tout qu'il a appris de ses erreurs passées. Son discours reste directement emprunté de l'époque Couillard-Leitão alors qu'il réclame encore plus d'austérité que la CAQ. La venue de candidatures d'une certaine envergure, comme celle de Pablo Rodriguez, ministre fédéral des Transports et lieutenant politique de Justin Trudeau au Québec, pourrait redonner un certain souffle au parti. Il faudra néanmoins voir à quel point cela modifiera l'identité du PLQ sur les questions économiques, sociales et culturelles.

Quant à Québec solidaire, il n'a pas connu des moments aisés avec le départ de la porte-parole Émilise Lessard-Thérien, lié aux dissensions causées par une démarche de recentrage de certaines orientations du parti en vue de plaire aux régions hors métropole. Le parti procédera à l'élection d'une nouvelle porte-parole en novembre. À l'heure d'écrire ces lignes, il est trop tôt pour mesurer si cette élection pourra créer une impulsion au parti. Si rien ne change, la prochaine campagne électorale ne s'annonce pas simple pour QS.

Enfin, si les déboires de la CAQ dans la région de Québec et de Chaudière-Appalaches ont largement profité au PQ, cela semble malheureusement avoir aussi profité au parti conservateur du Québec (PCQ). Une éventuelle percée, même minime, du PCQ pourrait octroyer une visibilité accrue aux idées de droite. Dans le contexte où nous assistons à une montée de ces idées et à une polarisation politique ailleurs dans le monde, cela n'est certainement pas une bonne nouvelle.

Conjoncture syndicale : Affirmer le pouvoir des travailleuses et des travailleurs, maintenant!

Bien que la conjoncture politique nous amène au cours des prochains mois à consacrer beaucoup d'énergie sur des dossiers politiques, il ne faut pas oublier que les aspects les plus énergivores de notre activité syndicale demeurent pour nos syndicats affiliés la négociation des conventions collectives.

Depuis dix ans, le nombre de conflits de travail a connu une croissance importante, alors même que le nombre de lock-out diminue. En 2023, il y a eu 303 grèves recensées au Québec (en excluant celles qui s'accompagnent d'un lock-out). Il s'agit du jamais vu depuis 1979, soit depuis que le ministère rend publiques ces données! Cela reflète l'appétit des travailleuses et des travailleurs pour améliorer leur sort ou pour faire face à l'appauvrissement. De même, la rareté et les pénuries de main d'œuvre ont contribué à augmenter le rapport de force syndical ces dernières années. Le refroidissement du marché du travail en cours pourrait toutefois venir changer la donne pour les mois à venir. Pour la période de janvier à mai 2024, le ministère du Travail relève un nombre élevé de conflits (122, dont seulement cinq ont été l'objet d'un lock-out). Les données de l'été pour l'ensemble du Québec ne sont pas encore disponibles, mais l'on remarque depuis juin une remontée du nombre de lock-out à la CSN,

par exemple, chez Autobus des Cantons, au Zoo de Granby, à l'entrepôt McKesson de Drummondville, à l'entreprise manufacturière Prelco à Montréal, ainsi qu'aux hôtels Bonaventure et Reine Élisabeth. Il faudra surveiller si cette situation perdure, dans un contexte économique qui pourrait encourager certains employeurs à être plus agressifs.

Cette année encore, plusieurs négociations auront cours. Au total, 121 conventions collectives CSN viendront à échéance entre septembre et décembre 2024, et 347 autres en 2025. Après la négociation du Front commun dans le secteur public, 11 000 membres CSN seront en négociation au sein de différents organismes gouvernementaux et entreprises d'État. Les CPE, les RSGE, les ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF), le préhospitalier et le syndicat des agents de la paix en services correctionnels seront tous en négociation. Dans le secteur municipal, notons aussi des négociations qui s'annoncent pour les cols bleus de Gatineau, et aux réseaux de transport de la Capitale et de Montréal.

Dans le secteur privé, de nombreuses négociations auront aussi cours. Déjà, dans le secteur de l'hôtellerie, devant le refus des employeurs à bonifier convenablement les salaires et les conditions de travail, de nombreuses grèves, dont des grèves surprises, ont ponctué la période estivale dans un contexte où plus de 3 500 travailleuses et travailleurs, issus de 30 syndicats, participent à la ronde de négociation coordonnée. En 2025, la construction entamera ses négociations, dans un contexte où plusieurs dispositions de la récente réforme de la loi R-20 sur les relations de travail dans l'industrie entreront en vigueur. Plusieurs autres négociations sont en cours et s'intensifieront prochainement, notamment chez Beneva. Parmi les conventions qui viendront à échéance à l'automne ou en 2025, citons notamment Énergir, Ikéa Montréal, les entrepôts Métro-richelieu et PJC, la Mine Noranda (Fonderie Horne), General Dynamics ou encore WindPower.

Précisons que le Syndicat des travailleuses et travailleurs d'Amazon Laval amorce une première négociation dans un contexte difficile avec un employeur antisyndical. Rappelons que les salarié-es de l'entrepôt d'Amazon DXT4 à Laval ont été les premiers à se syndiquer au Canada chez cet employeur. Notons, par ailleurs, que d'autres travailleuses et travailleurs à Lachine tentent également d'obtenir une accréditation syndicale, dans un contexte où le Tribunal administratif du travail a reconnu Amazon coupable d'entrave aux activités syndicales. Nous devons saluer le courage et la détermination de celles et de ceux qui tiennent tête à la multinationale et tentent d'exercer leur droit fondamental de se réunir pour négocier collectivement leurs conditions de travail.

De manière coordonnée au sein du comité de coordination générale des négociations (CCGN), les fédérations poursuivent la mise en œuvre du mandat de négociation édicté en conseil confédéral, à savoir l'obtention d'un salaire minimum de 20 \$. Les fédérations du secteur privé, réunies au sein du comité interfédéral du secteur privé (CISP), travaillent aussi sur deux autres priorités conjointes, à savoir l'amélioration des clauses en matière de santé et de sécurité du travail et la déjudiciarisation des relations de travail.

Pour rappel, comme mentionné en mars dernier lors de l'adoption de la revendication CSN sur le salaire minimum, parmi les conventions collectives CSN venant à échéance en 2024, 147 (soit 50,5 %) prévoient au moins un salaire à l'embauche inférieur à 20 \$ l'heure, dont

87 d'entre elles prévoient au moins un salaire à moins de 20 \$ l'heure au maximum de l'échelle salariale. La solidarité envers les syndicats qui mèneront cette lutte locale, par l'entremise de la campagne spéciale du 20 \$, sera de mise de même que la pression politique pour le relèvement du salaire minimum légal.

Dans les suites de la proposition du 67^e Congrès de la CSN et du dernier colloque Gérard-Picard du secteur privé, le CCGN aura également à se pencher sur l'analyse et l'exercice du rapport de force. Cette analyse est un élément essentiel d'une préparation de négociation. Ainsi, une tournée des équipes de fédérations et des projets d'accompagnement seront offerts pour outiller les équipes de travail et pour bonifier les pratiques en matière d'analyse du rapport de force.

Par ailleurs, la CSN et ses équipes poursuivent les préparatifs en vue des votes d'allégeance syndicale qui découleront des fusions et du redécoupage des accréditations syndicales en raison de la création de l'agence Santé Québec. Pour l'instant, le gouvernement a annoncé la date de la fusion des établissements (CISSS/CIUSSS et les établissements non fusionnés), soit le 1^{er} décembre 2024, mais la période de vote concernant le changement d'allégeance n'est pas encore déterminée.

Le comité exécutif de la CSN est tout à fait conscient du travail et des efforts qui sont demandés aux salarié-es du mouvement et à l'ensemble de ses composantes en vue de la préparation du maraudage induit par la création de l'agence Santé Québec. D'ailleurs, depuis l'annonce de la réforme Dubé en avril 2023, le mouvement CSN a déployé un plan de travail confédéral à partir des 4 grands chantiers suivants :

- ✓ Chantier 1 : Mobilisation
- ✓ Chantier 2 : Travaux de préparation pré-maraudage
- ✓ Chantier 3 : Réflexions sur les structures
- ✓ Chantier 4 : Intervention politique et juridique

Pour chacun de ces chantiers, les interéquipes ont élaboré les différents éléments du plan de travail que nous avons subdivisés en saison. Cela nous permet d'avoir une vision des travaux à faire, à la fois sur le court terme et sur le long terme.

L'avancement des travaux va bon train, le travail interéquipes fait son œuvre et nous sommes exactement à l'endroit où nous voulions être à l'automne 2024. Cependant, il nous reste encore beaucoup de travail à accomplir. Nous aurons besoin de l'apport et de la cohésion de l'ensemble du mouvement pour y arriver. La CSN s'assurera de déployer les ressources nécessaires pour réussir cette campagne de vote d'allégeance et pour maintenir la qualité de ses services pour l'ensemble des syndicats.

Pour le comité exécutif de la CSN, le maillon fort lors du prochain vote d'allégeance, ce sont les militantes et militants des syndicats, les dirigeantes et dirigeants des fédérations et des conseils centraux ainsi que l'ensemble des salarié-es du mouvement!

La CSN, le maillon fort du syndicalisme au Québec, c'est d'ailleurs le thème d'une campagne de communication récemment menée par la CSN. Les retombées de cette campagne ont été mesurées et sont très positives quant au positionnement de l'organisation. Évidemment, si la CSN a pu se positionner comme le maillon fort du syndicalisme, c'est parce que cela s'incarne réellement tous les jours dans la mobilisation et dans les luttes menées. Et cela doit continuer ainsi.

De plus, ce printemps, auront lieu les congrès des conseils centraux. Ce sera un moment crucial pour permettre aux syndicats de débattre de la réalité de leur région, ainsi que pour souligner l'incontestable solidarité régionale qui s'est exprimée à l'occasion de nombreuses luttes. En parallèle, un plan de travail est en discussion avec les présidentes et les présidents des conseils centraux, visant à accroître l'impact des actions régionales CSN qui s'exercent sur tout le territoire québécois.

Enfin, cette année, la partie confédérale sera appelée à renégocier la convention collective avec les salarié-es du mouvement, membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la CSN (STTCSN). D'ailleurs, nous devons souligner tout le travail accompli par les salarié-es de la CSN et de ses organisations affiliées dans l'accompagnement des syndicats et dans l'appui aux luttes politiques. C'est de manière quotidienne que toutes et tous sont le porte-étendard de la CSN auprès des syndicats. L'analyse de la conjoncture politique les concerne également, car c'est au quotidien avec les syndicats que la CSN souhaite mener ses batailles politiques. Pour le comité exécutif de la CSN, la rentrée des salarié-es du mouvement est un moment privilégié pour présenter les priorités politiques et pour entendre ce que les salarié-es de l'ensemble du mouvement en ont à dire.

Conclusion

Maintenant que le comité exécutif a présenté sa lecture de la conjoncture politique, la parole est maintenant aux délégué-es du conseil confédéral. Partagez-vous les éléments exposés? Quant à ces nombreux éléments, comment s'assurer que le mandat de faire de la campagne *Pour un réseau vraiment public* une priorité politique soit réellement respecté? Comment devons-nous nous mobiliser à la veille des élections fédérales devant la menace d'une montée conservatrice au Québec?